



GUIDE DES ÉLUS DE CORSE

EDF en Corse vous accompagne dans vos projets
et démarches courantes

Juillet 2023





Don-Marc Albertini
Chef du Service Territoires
et Développement Durable
EDF en Corse

Mesdames et Messieurs les élus,

En janvier 2022, nous avons élaboré avec tous les agents d'EDF Corse concernés par les relations avec les collectivités territoriales, un document de synthèse à votre attention.

Ce guide contient de nombreuses informations, que nous espérons utiles afin de faciliter vos relations avec notre unité.

Nos organisations évoluant, nous avons mis à jour certaines informations.

Les modifications notables concernent le raccordement et le « portail » mis à disposition du territoire pour améliorer la prise en charge et le traitement des demandes des consommateurs ou producteurs.

Nous restons par ailleurs totalement disponibles pour vous aider et vous accompagner sur tous vos projets et pour tous vos besoins en relation avec nos missions de service public de l'électricité.

Très cordialement.





Jean-Baptiste MEZZADRI
jean-baptiste.mezzadri@edf.fr

Tél. : 04 95 46 82 07
 Tél. mobile : 06 08 00 92 34

EPCI

ÎLE ROUSSE - BALAGNE
 CALVI-BALAGNE
 PASQUALE PAOLI
 CENTRE CORSE
 ORIENTE
 FIUMORBU CASTELLU

124 COMMUNES



Mélanie MARCHESCHI
melanie.marcheschi@edf.fr

Tél. : 04 95 55 77 67
 Tél. mobile : 06 33 74 99 93

EPCI

CAP CORSE
 CAB
 NEBBIU CONCA D'ORU
 MARANA GOLO
 CASTAGNICCIA CASINCA
 COSTA VERDE

113 COMMUNES



Anthony FRANCESCHI
anthony.franceschi@edf.fr

Tél. : 04 95 29 70 87
 Tél. mobile : 06 71 66 34 82

EPCI

CAPA
 ALTA ROCCA
 CELAVU PRUNELLI
 PIEVE DE L'ORNANO
 SARTENAIS VALINCO TARAVO
 SPELUNCA LIAMONE
 SUD CORSE

123 COMMUNES

COORDONNÉES UTILES

POUR LES ÉLUS

ACCUEIL COLLECTIVITÉS LOCALES : 04 95 55 77 29

EDF SERVICE TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 Rue Marcel Paul - 20407 Bastia Cedex
edf-corse-collectivites@edf.fr

Nos conseillers sont à votre écoute pour traiter l'ensemble
 de vos demandes courantes du lundi au vendredi
 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

SITE INTERNET EDF EN CORSE : <https://corse.edf.fr>
 Rubrique Collectivités

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ 24H/24 ET 7J/7

0 811 01 02 12 + code Insee à communiquer (en remplaçant
 le A ou B du code par un 0)

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

contact-mobilite-electrique-corse@edf.fr

POUR VOS ADMINISTRÉS

ACCUEIL CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

0 969 322 520 (appel non surtaxé)
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 17h

ACCUEIL ENTREPRISE

04 95 29 70 00 (prix d'un appel local)
 Du lundi au vendredi de 8h à 11h30
 Réservé uniquement aux Tarifs Jaune et Vert

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ 24H/24 ET 7J/7

0 972 675 020 (appel non surtaxé)
 24h/24h et 7j/7.

DÉPANNAGE GAZ 24H/24 ET 7/7

0800 47 33 33 (appel non surtaxé)
 24h/24h et 7j/7.



**VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION ?
AYEZ LE BON RÉFLEXE !
CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET**



POUR VOUS CONNECTER :

Rendez-vous sur le site :
<https://corse.edf.fr>

Nous mettons à votre disposition des informations ciblées et nécessaires à la collectivité.
Un menu vous permet de vous identifier en tant que Collectivité et vous donne accès aux informations suivantes :

Nos offres & solutions

Gérer vos services et contacts

Contact

Efficacité énergétique, énergies renouvelables, Mobilité électrique, Service Public et solidarité

Gestion factures, demande de raccordement, Tarifs, Infos Travaux, Conditions générales de vente

Formulaire de contact et Coordonnées téléphoniques

Dans le pavé EDF en Corse vous trouverez également de l'information sur nos installations, nos actions sur le territoire, la transition énergétique ainsi que sur l'actualité.



EN CAS DE PANNE OU POUR NOUS SIGNALER UN DANGER

Vous pouvez également nous signaler d'autres problèmes de qualité de fourniture, d'ouvrages endommagés et d'élagage au **04 95 55 77 29**.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE DOMMAGES AUX OUVRAGES ÉLECTRIQUES

- **STOPPEZ** immédiatement les travaux de chantier
- **ÉLOIGNEZ** toutes les personnes qui se trouvent à proximité
- **N'INTERVENEZ JAMAIS** sur les ouvrages endommagés
- **NE TOUCHEZ PAS** à une personne en contact avec le courant. Appelez les pompiers (18)
- **NE TOUCHEZ JAMAIS** un câble tombé au sol et prévenez le service dépannage

DÉCLARATION DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (DT-DICT)



MISE EN SÉCURITÉ DU RÉSEAU POUR TRAVAUX PROGRAMMÉS

L'entreprise mandatée par vos soins doit déclarer les travaux au travers d'une DT DICT **avant le commencement** des travaux.

Après réception du **récépissé de DICT**, il lui faudra solliciter notre agence exploitation afin de demander la **mise en sécurité** des câbles le temps des travaux, en écrivant à : **sei-corse-hypervision-aphis@edf.fr** et préciser le numéro de télédéclaration et la demande (analyse de risque, distance d'approche ...)

Tous les documents sont accessibles via le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Pour notre sécurité, restons vigilants, n'approchons jamais ces sources électriques.

LA BONNE DISTANCE, C'EST LA PRUDENCE !



Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- Les transformateurs et les postes électriques,
- Les lignes aériennes et souterraines,
- Les coffrets électriques





RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Ne réalisez pas d'élagage aux abords des lignes électriques sans consultation **préalable d'EDF**.
- Faites réaliser l'élagage par des entreprises spécialisées.
- Ne touchez jamais une branche en contact ou très proche d'une ligne.
- Ne vous approchez pas ou n'approchez pas des objets à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Toute personne constatant un arbre qui menace de tomber sur une ligne électrique doit prévenir le plus rapidement le service dépannage d'EDF.

RESPONSABILITÉ

L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE BASSE TENSION EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SI :

- La plantation de l'arbre est postérieure à l'implantation de la ligne.
- Le réseau est situé en domaine public et l'arbre en domaine privé.

GESTION DES RÉMANENTS

- En domaine privé, les rémanents sont entreposés et laissés à la disposition du propriétaire.

PRÉALABLE AUX INTERVENTIONS D'ÉLAGAGE

Avant de réaliser des travaux d'élagage à **proximité** d'ouvrages électriques, il vous faut déclarer ces travaux au travers d'une **DT/DICT** au minimum **15 jours** avant la date de l'intervention.

En retour EDF informera le demandeur des dispositions à prendre avant toute intervention (Mise hors tension, mise en place de protection).

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Branchement Provisoire

Raccordement provisoire pour un chantier ou un évènement ponctuel.

PRINCIPE :

Le demandeur doit fournir :

- Un coffret de chantier réglementaire
- L'adresse exacte de l'emplacement du raccordement provisoire
- La puissance souscrite
- La date de début et la date de fin du raccordement provisoire

LA DEMANDE :

Elle doit être formulée :

- Pour un branchement supérieur à 36 kVA auprès de notre Agence collectivités locales ou de votre chargé d'affaire
- Pour un branchement inférieur à 36 kVA en ligne sur le portail raccordement : <https://portail-raccordement.edf.fr>

PRINCIPE :

Déplacement d'équipements du réseau électrique (poste de distribution public, ligne électrique, poteau...).

LA DEMANDE :

Doit être formulée auprès de notre Agence collectivités locales ou de votre chargé d'affaire

POINT D'ATTENTION :

Les déplacements ou aménagements pour raison esthétique ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage EDF.

Déplacement d'ouvrage



Certificat
d'urbanisme

Autorisation
d'urbanisme
ou
Permis
d'aménager

CONSULTATION D'EDF

Sei-corse-au@edf.fr

Lors de la phase d'instruction, nous vous invitons à consulter EDF en Corse qui vous indiquera si la commune devra être sollicitée pour financer les travaux électriques du projet.

RACCORDEMENT

(demande, modification, suppression)

LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF EN BASSE TENSION

La partie branchement est toujours à la charge du demandeur.

La partie extension du réseau en domaine Public est à la charge de la collectivité.

Le renforcement du réseau Basse Tension existant est à la charge d'EDF en Zone Urbaine.

En zone rurale, le renforcement est à la Charge de l'Autorité Organisatrice de la Distribution Électrique .



PORTAIL RACCORDEMENT

AMÉLIORER LE DÉLAI DE PRISE EN COMPTE DE VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT EN LA FORMULANT DIRECTEMENT SUR LE PORTAIL

Pour un branchement **supérieur à 36 kVA**, contactez notre Agence collectivités locales ou de votre chargé d'affaire.

Pour un branchement **inférieur à 36 kVA**, formulez votre demande en ligne sur le portail raccordement : <https://portail-raccordement.edf.fr>

Portail également accessible à partir de notre site internet

LES INDISPENSABLES :

- Permis de construire ou permis d'aménager
- Puissance de raccordement
- Plan de situation, plan de masse
- Plan cadastral
- Date de mise en service souhaitée

MISE EN SERVICE POSSIBLE :

- Le solde des travaux doit être réglé
- Un contrat a été souscrit
- L'attestation de conformité (CONSUEL) a été remise



Le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables, avec **37%** de la consommation totale d'énergie.

Afin de faciliter le raccordement au réseau des nouvelles installations de production, vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles :

CONTACTS



PRODUCTEURS \leq 36 KVA

EDF SEI Corse
Accueil Raccordement PV
Rue Marcel Paul
20 407 Bastia cedex

<https://portail-raccordement.edf.fr>

Portail également accessible à partir de notre site internet

PRODUCTEURS $>$ 36 KVA

EDF Systèmes Energétiques Insulaires
Appui Réseau SEI

5 avenue de Bellefontaine
35510 Cesson Sévigné
Tél. : 02 90 22 11 64

[Courriel : ard-sei@edf.fr](mailto:ard-sei@edf.fr)

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR NOTRE SITE INTERNET



EDF EN CORSE MET SON EXPERTISE AU SERVICE DU TERRITOIRE

EDF contribue à de nombreux projets en Corse pour maîtriser la consommation d'électricité, produire de manière durable, adapter les usages, tout en assurant la sécurité d'approvisionnement.

Consultez notre site internet : <https://corse.edf.fr/edf-en-corse/la-transition-energetique-en-corse>



L'OPEN DATA

Depuis 2017, dans les DOM et en Corse, EDF met à disposition du public, sur des plateformes Open Data dédiées, des jeux de données gratuits liés à ses différentes missions de service public (production, consommation, efficacité énergétique, réseau...), pour permettre d'innover au service de la transition énergétique.

<https://opendata-corse.edf.fr/>

LE COMPTEUR NUMÉRIQUE

Le déploiement engagé sur le territoire devrait se terminer en 2024.

Il va offrir la possibilité à tous de participer concrètement à **la transition énergétique**.



Grâce au compteur numérique, les clients peuvent désormais suivre l'évolution de leur consommation d'un mois à l'autre sur e.equilibre et sur l'app DOM&Corse et réduire leur facture énergétique en bénéficiant de conseils personnalisés.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

EDF accompagne le développement de la mobilité électrique sur le territoire et favorise la « recharge intelligente ».

CONSEILLER POUR MIEUX CONSOMMER

Grâce aux solutions innovantes Agir Plus, EDF vous accompagne dans vos projets de rénovation énergétique (éclairage public, bâtiments).





UN PROGRAMME POUR APPRENDRE LES ÉCO GESTES

Parce que demain se prépare aujourd'hui, le programme « Watty à l'école » vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie dès le plus jeune âge... Élaboré par « Eco CO² » avec le soutien technique et financier d'EDF et l'appui du Rectorat, « Watty à l'école » se déroule sous forme d'ateliers ludiques et pédagogiques proposés dans le cadre scolaire. **Depuis 2015, 3588 classes ont participé au programme Watty et 73 758 élèves ont été sensibilisés.**

3 NIVEAUX D'ANIMATION du CP au Cm2.

5 ATELIERS sont conçus pour être interactifs, éducatifs et amusants, tout en soutenant le développement global des élèves dans les différents niveaux d'âge.



LES BONS ÉCO-GESTES

Découvrez tous les petits gestes facilement applicables au quotidien.



VOS CONTACTS

CAUE 2B - BASTIA
04 95 31 80 90

CPIE AJACCIO
04 95 10 06 91

PRIMU SOLE ENERGIA - PORTO VECCHIO
04 95 72 13 25

CPIE CORTE
04 95 61 14 36 OU 04 95 54 09 86



Votre météo de l'électricité en temps réel

Retrouvez votre météo et des conseils sur les écogestes en scannant ce QR code



OPTIMAL

Pas d'alerte sur le système, mais pensez aux écogestes.



CONTRAIT

Le système est tendu. Essayez de faire les écogestes nécessaires.



TRÈS CONTRAINT

Le système est très tendu. Les écogestes sont nécessaires pour éviter les coupures.

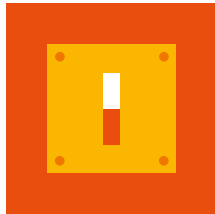


Découvrez les **ÉCOGESTES** pour maîtriser votre consommation d'électricité



APPAREILS ÉLECTRIQUES

Adoptez de bons réflexes pour ne plus laisser vos appareils consommer inutilement.



ÉCLAIRAGE

Optez pour les petits gestes malins qui réduisent votre facture d'éclairage !



EAU CHAUDE SANITAIRE

Apprenez à mieux gérer votre chauffe-eau pour minimiser sa consommation.

VENTILATION ET CLIMATISATION

Aérez et ventilez avant de climatiser pour consommer moins d'énergie.



FROID

Découvrez comment demander moins d'efforts à vos réfrigérateurs et congélateurs.



CUISSON

Prenez les bonnes habitudes pour moins consommer quand vous cuisinez.



LAVAGE

Devenez économe quand vous utilisez lave-vaisselle et lave-linge.



CHAUFFAGE

Optimisez l'utilisation de votre chauffage pour faire des économies d'énergie.



VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Rechargez votre véhicule au bon moment en favorisant la réduction des émissions de CO2.



VALEUR ESSENTIELLE DE LA SOCIÉTÉ CORSE

Notre objectif commun est d'accompagner les foyers les plus modestes et de lutter contre la précarité, notamment énergétique. EDF Corse reste impliquée depuis des années avec l'Etat à travers le dispositif chèque Energie et avec la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement et les démarches partenariales afin d'accompagner la rénovation énergétique des logements des personnes les plus vulnérables, avec un système exceptionnel d'aides financières.



LE CHÈQUE ÉNERGIE :

Encouragez vos administrés à utiliser leurs chèques énergie !

Il est attribué chaque année, en fonction des revenus et de la composition des ménages. De plus, ces bénéficiaires ont droit à des protections supplémentaires.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) :

Si un de vos administrés rencontre des difficultés pour payer sa facture d'électricité, vous pouvez contacter le travailleur social de la Collectivité de Corse, en charge de votre secteur, qui prendra attache avec nos services afin de trouver une solution adaptée à la situation. La décision favorable de la commission FSL permet ainsi de diminuer le montant de la dette du client. EDF est contributeur à ce fonds qui est une compétence de la Collectivité de Corse.

DES ACCOMPAGNEMENTS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES PLUS VULNÉRABLES :

Afin de rénover le plus efficacement possible les logements énergivores, notamment ceux des ménages modestes, le Programme AGIR PLUS, en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat, a été renouvelé en 2019 pour 5 ans. Une démarche gagnant-gagnant pour le locataire et le bailleur qui peuvent ainsi bénéficier d'un système exceptionnel d'aides financières et réduire durablement la consommation électrique du logement.



Toutes nos solutions AGIR PLUS sont disponibles sur : corse.edf.fr/agirplus/

UN CORRESPONDANT SOLIDARITÉ - PRÉCARITÉ :

Arnaud SABONNADIÈRE assure un rôle d'animation en liaison avec l'ensemble des parties prenantes externes et il se tient également à votre disposition : arnaud.sabonnadiere@edf.fr



SCANNEZ MOI

